ASSEMBLÉE NATIONALE

4 février 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1629)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 73

présenté par M. Cinieri

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:

L'article L. 311-4 du code de l'éducation est complété par une phrase ainsi rédigée : « Cet enseignement moral et civique fait notamment référence à l'histoire de France. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'histoire de France est de plus en plus méconnue, ce qui nuit à la cohésion nationale. Il convient de lui redonner toute sa place, notamment en y faisant référence dans le cadre de l'enseignement moral et civique